

Présents: MM. Malapert, Serrand, Roger, Gaigne, Dubreil, Mmes Bannier, Lecène, Hervé, M Hubert, M. De Gouvion St Cyr, Mme Tazartez, M. Bouffort, Mme Delépine, MM. Janvier, Pitois, Mme Lemarchand, M. Helbert, Mme Bon, M. Garnier, Mmes Châtaignier, M. Besnier, Mme Gobé, MM. Hamard, Gonnet, Mme Sollier Baudouin, MM. Bourgeon, Malle, Simon, Desloges, Sourdin

Absent excusés avec pouvoir : Mme Rio Danielou représentée par Madame Tazartez, Mme Boccard représentée par M. Besnier, M. Rétoré représenté par M. Garnier

Absent excusé : MM. Prenveille, Marie

Monsieur Bourgeon est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 1 – Proposition facturation barrières associations extérieures
- 2 – Vente parcelles de Coglais Communauté Marches de Bretagne situées « La prairie du petit chanvrier » à St Etienne en Coglès (terrains derrière la pharmacie)

AGENDA 21

1 – AGENDA 21 – POINT D'ETAPE INFORMATIF DE LA DEMARCHE

Elus rapporteurs : Jean Malapert - Louis Dubreil

Technicien : Isabelle Menet – Maxime Noell

Poursuite de la rédaction des fiches actions.

Les réunions des 25 et 26 février ont permis de commencer la **rédaction des 25 fiches actions du projet de territoire du Coglais**. Dans la continuité de ces rencontres, d'autres réunions ont déjà commencées pour rencontrer les partenaires du territoire (agriculteurs, acteurs socio-économiques et associatifs) qui n'ont pu être présents. Ces réunions ont pour objectif de poursuivre le travail commencé les 25 et 26 février dernier. Enfin des réunions, en interne, sont prévues pour affiner un peu plus les fiches actions. Toute cette étape se déroulera durant le mois de mars.

Le but est d'également d'**avoir une première estimation des coûts financiers, humains et techniques de chaque action**. A l'issue de ce travail, la collectivité disposera d'une **vision sur les actions qui pourront commencer en 2016 et 2017 et celles dont la mise en œuvre peut se faire avec la Communauté de Communes d'Antrain**.

Comité de Pilotage de finalisation et pré-validation – 21 avril 2016 – à partir de 17h

Un Comité de Pilotage se réunira pour finaliser et pré-valider ce programme d'action. Il devrait être composé des membres du Bureau Communautaire ainsi que des partenaires institutionnels tels que des techniciens de la DREAL Bretagne, de la DDTM 35, du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et de la Région Bretagne.

Validation du programme d'actions en Conseil Communautaire

La validation finale du Programme d'action pourrait s'effectuer lors du Conseil Communautaire du 27 avril

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le lancement officiel du programme d'actions Agenda 21 se fera lors de la fête de la nature à savoir le 22 mai 2016.

INTERCOMMUNALITE

1 – INFORMATION

Elu rapporteur : Jean Malapert

Techniciens : Marie Anne Lefeuvre - Isabelle Menet

DIRECTION GENERALE

POLE SERVICES A LA POPULATION

❖ PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

1 – AVENANT N°1 CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX 20 BD LECLERC – COGL'ADOS

Elu rapporteur : Bernard Serrand

Techniciens : Eddy Marsault

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2014.315.020 du 19 novembre 2014 donnant un accord pour le paiement d'une indemnité d'occupation forfaitaire annuelle de l'immeuble situé « 20 bd du Général Leclerc par Cogl'Ados s'élevant à 3 408,73 € à la commune de St Brice en Coglès au vu des différents travaux d'investissement réalisés par la commune.

Il fait part d'un courrier reçu par la commune de St Brice en Coglès informant que suite à la réalisation de travaux (pose d'un parquet) dans cet immeuble, l'indemnité d'occupation forfaitaire annuelle serait de 3 510,58 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'avenant n°1 à la convention d'occupation de l'immeuble situé « 20 bd Leclerc » à St Brice en Coglès par Cogl'Ados modifiant le montant de l'occupation annuelle forfaitaire ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cet avenant.

2 – PRESENTATION TARIFICATION PROJET COGL'ADOS – SEJOUR DISNEYLAND

Elu rapporteur : Bernard Serrand

Techniciens : Eddy Marsault

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2016.34.020 validant l'organisation d'un séjour Disneyland ainsi que le budget prévisionnel.

Il présente une proposition de tarifs pour le projet de séjour à Disneyland Paris :

Quotient familial	Tarifs
0-570	70 €
571-770	75 €
771-970	80 €
971-1170	85 €
1171-1370	90 €
1371 et plus	95 €

A cela, s'ajoutent les 15 € que chaque jeune doit récolter afin d'autofinancer une partie du projet.

Il est proposé aux membres du conseil Communautaire de délibérer afin de valider cette proposition de tarif.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les tarifs tels que présentés ci-dessus.

❖ CULTURE – LECTURE PUBLIQUE

1 – SUBVENTION AIDE A LA DIFFUSION 2014 – REVISION DOSSIER ASSOCIATION GENERATION ANIMATION BRIÇOISE

Elus rapporteurs : Bernard Serrand – Roselyne Hervé

Technicien : Anne Laure Tanguy

Madame la Vice-présidente, chargée des Affaires Culturelles, présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan des subventions 2014 de l'Association Génération Animation Briçoise (animation ZIK dans la rue et Les Etapes de l'été).

Elle précise que cette association est signataire de la convention de partenariat conclue avec Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Faute d'avoir fourni les justificatifs pour les actions 2014, des titres annulant le versement des premiers acomptes ont été émis fin 2015 comme le prévoit la convention. L'association a souhaité régulariser et justifier ses dépenses pour les actions 2014.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Au vu des bilans fournis,

- AUTORISENT le versement des soldes des actions 2014 à savoir 395,26 € ;

- ACCEPTENT l'annulation des titres émis concernant l'annulation du versement des subventions.

Les subventions accordées sont les suivantes :

- « Zik dans la rue » : montant de subvention 2014 accordé 1 409.06 €

- « Les étapes de l'Eté » : montant de subvention 2014 accordé : 636.21 €

POLE AFFAIRES GENERALES

❖ AFFAIRES GENERALES

1 –PROPOSITION FACTURATION BARRIERES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Ludovic Meignan

Monsieur le Président rappelle l'existence d'un stock de 100 barrières, propriété de Coglais Communauté, qui est mis à disposition des associations en appui logistique de l'organisation de manifestation.

Coglais Communauté est sollicité exceptionnellement par des associations extérieures.

Il est proposé de maintenir le principe de la gratuité pour les associations du Coglais et de facturer les demandes issues d'associations situées en dehors du périmètre intercommunal au prix forfaitaire de 1,50 € la barrière.

La non-restitution de barrières serait facturée au prix de 50 € l'unité.

La facturation s'effectuerait par émission d'un titre, sans recourir à l'ouverture d'une régie de recettes.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la facturation des barrières appartenant à Coglais Communauté Marches de Bretagne aux associations situées en dehors du périmètre intercommunal à hauteur de 1,50 € de la barrière ;
- PRECISENT que la non restitution de barrières sera facturé au prix de 50 € l'unité ;
- PRECISENT que la facturation sera faite par l'émission d'un titre de recette.

❖ BUDGET

1 – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefevre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération 2015.103.01 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Bernard Serrand conformément à l'article L. 2121-14, et par renvoi l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré:

A l'unanimité

- ADOPTENT le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit, ainsi que les restes à réaliser, tel que présenté et annexé au présent compte rendu.

Monsieur Malapert n'a pas participé au vote.

2 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuve

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Vice-président, chargée des Affaires Générales, informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur en poste à Antrain et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de Coglais Communauté.

Il précise que le receveur a transmis à Coglais Communauté son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de Coglais Communauté et du compte de gestion du Receveur,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ADOPTENT le compte de gestion du Receveur pour l'année 2015 dont les écritures sont en concordance avec celles du compte administratif pour le même exercice.

3 – PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016 ET VOTE

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuve

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance du rôle des associations « loi 1901 »,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de verser aux associations, pour l'année 2016, des subventions, des contributions et participations telles que figurant ci-dessous :

⇒ Sur le compte 6574 du Budget Général de Coglais Communauté :

CLIC des Marches de Bretagne subvention 2016	8 293,56 €
Pays d'Accueil Touristique de Fougères - Subvention 2016	16 453,00 €
Association Pôle Artistique et Culturel – fonctionnement 2016	3 414,00 €
Comice Agricole 2016	3 924,00 €
Association « Et Changer – subvention radio soleil 35	1 150,00 €
Association Droit de Cité – subvention fonctionnement 2015	600,00 €
Mission Locale du Pays de Fougères subvention annuelle 2016	15 639,00 €
Association Mets toi en Scène Subvention exceptionnelle Festival 2016	500,00 €
Amicale Cycliste Coglais Nord : course Souvenir Marcel Bouvier	1 810,00 €
Amicale Laïque Cross St Marc	1 800,00 €
Pays du Coglais Organisation Cycliste – Cyclo cross	1 630,00 €
Courir au Coglais – subvention annuelle	1 000,00 €
Club Olympique Cycliste Fougerais	9 723,40 €
Challenge Cycliste du Coglais subvention finale	5 778,00 €
Coglais Natation – location ligne d'eau	7 300,00 €

Une enveloppe prévisionnelle de 37 979,77 € est inscrite dans le cadre de la convention avec les associations culturelles du Coglais et a été établie au vu des budgets prévisionnels transmis par les associations culturelles (voir tableau joint en annexe).

⇒ Inscription d'une enveloppe relative à l'utilisation du Complexe Sportif Intercommunal et du dojo du Coglais :

C/6574 – Ogec Collège Jeanne d'Arc St Brice en Coglès	3 550,00 €
C/65738 – Collège Angèle Vannier St Brice en Coglès	2 200,00 €

4 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Vice-président fait part aux membres du Conseil Communautaire des orientations budgétaires 2016.

5 - VOTE DU BUDGET 2016 SPL SERVICES FAMILLES MARCHES DE BRETAGNE ET MODIFICATION REGLEMENTS INTERIEURS

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les conventions de délégation de service public entre la SPL Services Familles et Coglais Communauté Marches de Bretagne pour les services suivants :

- Multi-accueil Coglidou
- ALSH du Coglais
- Ripame du Coglais

Il est prévu que le montant de la compensation de service public forfaitaire annuelle soit fixé chaque année par le conseil communautaire.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, au vu des éléments transmis par la SPL Service Familles d'arrêter le montant de la compensation 2016, proposée à 540 697 €, réparti de la manière suivantes :

Pour le service ALSH : 379 029 €

Pour le service multi-accueil Coglidou : 125 423 €

Pour le service RIPAME : 36 245 €

Pour information, la ventilation analytique des frais généraux (pilotage) est calculée sur le chiffre d'affaires. Les clés de répartition pour l'exercice 2016 sont les suivantes :

Pour le service ALSH : 40 %

Pour le service multi-accueil Coglidou : 28 %

Pour le service RIPAME : 5 %

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le montant de la compensation 2016 à savoir 540 697 €,

- AUTORISENT Monsieur le Président à ordonnancer la dépense correspondante sur le budget général de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

PROPOSITION MODIFICATION REGLEMENTS INTERIEURES DES SERVICES DE LA SPL SERVICES FAMILLES

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil Communautaire l'envoi par mail des règlements intérieurs aux élus qu'ils en feraient la demande.

1 / Ré-formulation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs :

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire informe des aménagements du règlement intérieur des ALSH du Coglais pour répondre au plus près de la demande des familles.

2 / Changements du règlement intérieur de Coglidou :

- **Inscription place occasionnel :**

Depuis le mois de septembre la SPL a des difficultés d'inscriptions pour les accueils occasionnels au sein du multi-accueil.

En effet, les parents doivent appeler 15 jours auparavant pour inscrire leur enfant sur les places « halte-garderie » et ce de façon glissante (le lundi pour le lundi dans 15 jours, le mardi pour le mardi dans 15 jours, etc.).

Chaque jour des dizaines d'appels téléphoniques arrivent dès 7 heures le matin pour des inscriptions. Les premiers à téléphoner ont donc une place et ceux qui appellent à 8 heures n'en ont plus.

Par conséquent, nous retrouvons les mêmes enfants toute la semaine, tous les jours en accueil occasionnel. Ce système devient un mode de garde régulier pour des accueils occasionnels.

Afin d'arrêter cette dérive, le Conseil d'administration propose de limiter le nombre de places à 2 jours par semaine pour les accueils occasionnels avec une latitude en fonction des cas particuliers.

- **Fermeture :**

Dans le règlement intérieur en vigueur, il est noté que le multi-accueil sera fermé les semaines 31, 32, 33 et 52. Or, en fonction des années ces semaines changent. En effet, en 2015 il y avait 53 semaines. Au vu des effectifs de la semaine 53, nous pensons que les parents auraient préféré la fermeture cette semaine ci.

Le Conseil d'administration propose donc de noter sur le règlement que le multi-accueil sera fermé 3 semaines l'été et une semaine pendant les vacances de Noël. Chaque année, lors de l'édition des contrats aux familles, il leur sera notifié les dates précises.

3 / Création du règlement intérieur du RIPAME du Coglais :

Afin de s'appuyer sur un écrit lors des ateliers d'éveil, notamment, les équipes de la SPL ont travaillé sur l'écriture du règlement intérieur du RIPAME.

Dans cet écrit, il est formulé le déroulement et les objectifs de ces ateliers d'éveil, le comportement adéquat. Il est rappelé les savoir être à adopter, les locaux utilisés et leurs spécificités.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les propositions de règlements intérieurs de chaque service comme présenté ci-dessus.

6 – VOTE DU BUDGET 2016 SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les termes de la convention de délégation de service public entre la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne et Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Dans son article 31, il est prévu que le montant de la compensation de service public forfaitaire annuelle soit fixée chaque année par le conseil communautaire, au vu des bilans, compte d'exploitation, et mesure de l'impact économique des contraintes de service public.

Le compte d'exploitation, et bilan 2015 ayant été fournis, il est proposé aux membres du conseil communautaire, au vu de ces éléments et du budget prévisionnel 2016, d'arrêter le montant de la compensation 2016, proposée à 427 368 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- PRENNENT ACTE du compte de résultat 2015 ;
- VALIDENT le montant de la compensation 2016 à savoir 427 368 €, au vu du bilan et du compte d'exploitation présenté ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à ordonnancer la dépense correspondante sur le budget général de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

7 – CREATION BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES LES HAUTS ROCHERS »

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Vice-président informe les membres du Bureau Communautaire que l'article L 1412 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'opération afférente au projet de « Parc d'activités Les Hauts Rochers » soit retracée dans un budget annexe au budget principal de Coglais Communauté.

Il est proposé de voter la création de ce budget annexe.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la création d'un budget annexe « Parc d'Activités les Hauts Rochers ».

8 – OPTION DE TVA – « PARC D'ACTIVITES LES HAUTS ROCHERS »

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'article 260A du Code Général des Impôts qui stipule que « les collectivités locales, peuvent, sur leur demande, acquitter la TVA au titre d'opérations pour lesquelles elles n'y sont pas obligatoirement soumises ».

Il rappelle le projet de création d'un parc d'activités « Les Hauts Rochers »

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à souscrire une déclaration d'option à la TVA pour le projet de création d'un parc d'activités situé « Les hauts rochers » sur la commune de St Germain en Coglès.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

POLE HABITAT-URBANISME - TRANSPORTS

Compte-rendu de la Commission Habitat-Urbanisme du lundi 7 mars 2016

❖ HABITAT – URBANISME

1 – VALIDATION DE L’EQUIPE-PROJET « CŒURS DE BOURG »

Elu rapporteur : Jean Malapert

Technicien : Déborah Troadec

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à la fin de l’étude « Cœurs de bourg » début 2016, il a été demandé au service habitat de monter une équipe-projet composées d’élus et de techniciens de la Collectivité et des communes pour commencer à travailler sur l’opérationnel.

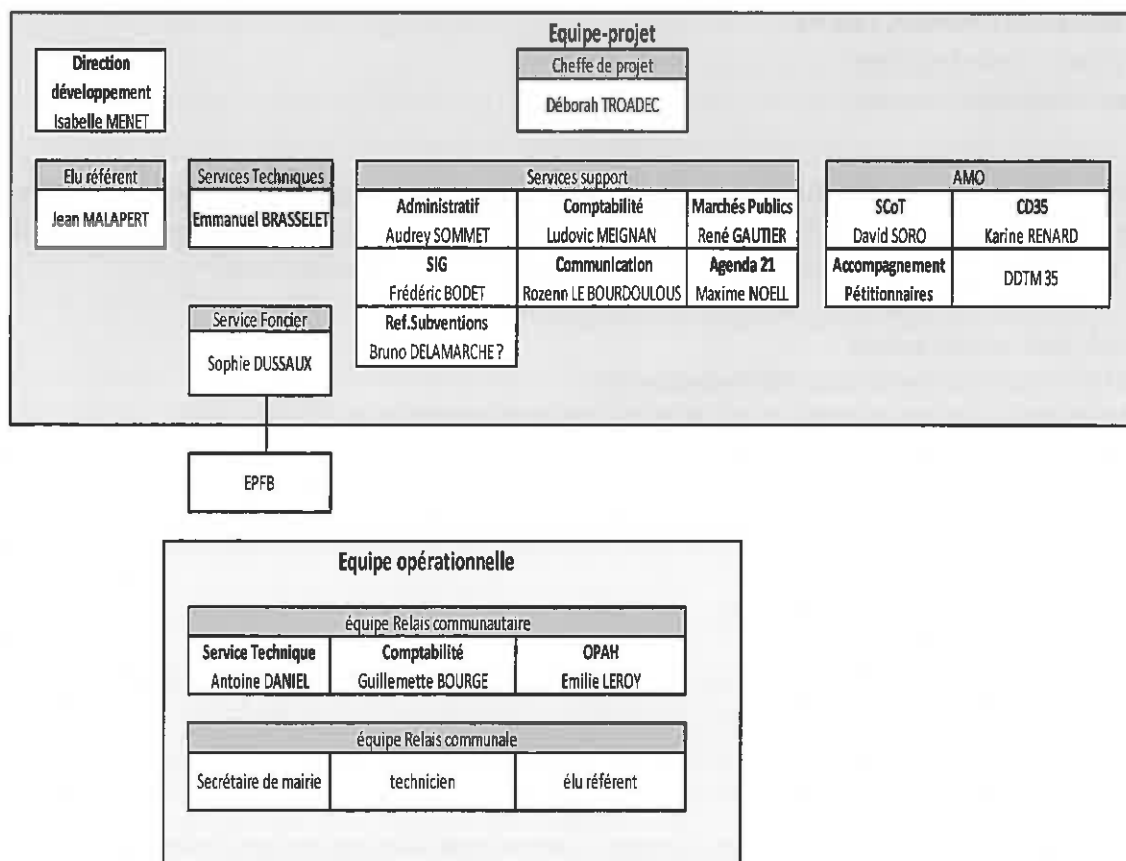
Tout d’abord, l’équipe-projet qui regroupe les services de Coglais Communauté liés au projet et les partenaires associés (SCoT, CD35, EPFB, Architecte-Conseil).

Ensuite, vient l’équipe opérationnelle formée par

- des agents-relais communautaires qui feront le lien entre les communes et l’équipe-projet,
- des agents et élus communaux qui feront le lien entre le projet et la commune.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la composition de l’équipe projet telle que présenté ci-dessous.



Monsieur le Président demande l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement reporté du budget général, à hauteur de 660 000 €, pour financer cette opération cœur de bourg.

2 – DELIBERATION POUR REpondre A L'APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE

Elu rapporteur : Jean Malapert

Technicien : Déborah Troadec

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine vient de lancer son appel à projet pour la revitalisation des centres-bourgs.

Les objectifs sont entre autres :

- Développer une offre de logements à vocation sociale ;
- Apporter une alternative au modèle de l'habitat individuel et viser une densification résidentielle ;
- Optimiser l'espace en proposant une mixité des usages et/ou intergénérationnelle et/ou sociale.

L'appel à projet s'adresse aux collectivités locales : communes ou EPCI. Les opérations doivent commencer en 2017 au plus tard.

Suite à la fin de l'étude « Cœurs de bourg » début 2016, deux opérations peuvent entrer dans le champ de cet appel à projet : Saint Hilaire des landes et Montours (ilot du tertre).

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- SOLLICITENT une subvention auprès du Conseil Départemental 35 dans le cadre de l'appel à projet pour le projet sur la commune de Saint Hilaire et pour le projet de « l'ilot du Tertre » à Montours ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à faire acte de candidature pour l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental 35.

3 – PROJET REVITALISATION CŒURS DE BOURG : SOLLICITATION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Elu rapporteur : Jean Malapert

Technicien : Déborah Troadec

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Monsieur le Premier ministre a détaillé par une circulaire du 15 janvier 2016, les modalités de mise en œuvre de l'article 159 de la Loi de Finances 2016 relatives aux fonds de soutien pour l'investissement public local.

Les objectifs sont entre autres :

- Maintenir les investissements des collectivités locales,
- Etre en cohérence avec les principes de la Loi de transition énergétique du 17 août 2015,
- Etre un projet global de développement du territoire.

Coglais Communauté souhaite présenter deux projets, issus de ces études « Cœurs de bourg » :

- L'ilot du Tertre à Montours,
- L'ilot de Saint Hilaire des Landes.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- SOLLICITENT une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local pour cette opération ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président dans le cadre de cette demande de subvention.

4 – OPAH : PROLONGATION DE L'OPAH

Elu rapporteur : Louis Dubreil

Technicien : Emilie Leroy

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le calendrier prolongation n°2 de l'OPAH qui se présente ainsi :

- Été 2015 : bilan des 3 premières années de l'OPAH

- Conseil Communautaire de Novembre 2015 : validation du principe de reconduction

- 11 décembre 2015 : courrier d'intention avec argumentaire

- 25 janvier 2016 : avis favorable de principe du Département et de l'État

- 16 février 2016: courrier officiel

- Avant le 18/03/2016 : projet de convention arrêté pour présentation en CP du Département et en Conseil Communautaire.

- Un bilan quantitatif mitigé (14 dossiers instruits pour un objectif de 47) en raison d'une enveloppe budgétaire ANAH réduite mais un fonctionnement efficient avec l'appui de Rénobatys.

- Proposition de reconduction de la convention en reportant les objectifs non réalisés:

Objectifs ANNÉE 5 : 2nd prolongation – avenant 2 convention OPAH (2016-2017):

Nature des travaux	2016	2017	TOTAL
Travaux lourds (indignes ou très dégradés) :			
Propriétaires occupants :	2	0	2
Locatifs (propriétaires bailleurs) :	0	0	0
Travaux d'amélioration:			
Propriétaires occupants :	14	15	29
Insalubrité, sécurité	0	0	0
Autonomie de la personne (avec justificatif)	3	4	7
Autonomie de la personne (sans justificatif)	0	0	0
Économies d'énergie « Habiter mieux »	11	11	22
Locatifs (propriétaires bailleurs) :	3	0	3
Sécurité, salubrité, autonomie	0	0	0
Autres travaux : dégradé, RSD, non décence, changement d'usage	1	0	1
Économies d'énergie	2	0	2
TOTAL	19	15	34
Dont améliorations à financer par l'ANAH	19	15	34

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la reconduction de la convention jusqu'au 10 mai 2017 en reportant les objectifs non réalisés ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ SERVICE TECHNIQUE

1 – LOGEMENT 11, RUE DES ESTUAIRES A ST HILAIRE DES LANDES : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Elus rapporteurs : Alain Besnier – Christian Hubert

Technicien : Antoine Daniel

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du logement situé 11 rue des Estuaires à St Hilaire des Landes, l'entreprise « LEBLOIS » de St James présente un avenant de moins-value d'un montant de 940 € HT. En effet, suite à la suppression de la chape béton de chaux, le ragréage spécial n'est plus nécessaire.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'avenant de moins-value de l'Entreprise Leblois de St James d'un montant de - 940 € HT ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à le signer.

2 – MAISON DE SANTE DE ST ETIENNE EN COGLES

Elu rapporteur : Amand Roger

Technicien : Antoine Daniel

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère de St Etienne en Coglès, Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire de la découverte de réseaux électriques lors du terrassement de la rampe à destination des personnes à mobilité réduite, située rue du Bienheureux Hamon.

Aussi, il est nécessaire de procéder au déplacement des ouvrages d'ERDF pour mener à bien ces travaux.

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le devis ERDF correspondant d'un montant de 3 228,61 € HT.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le devis « ERDF » d'un montant de 3 228.61 € HT ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à le signer et à régler la dépense correspondante.

POLE AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Compte-rendu de la Commission du Pôle Aménagement Rural et Environnement du 1^{er} mars 2016

❖ ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – ESPACES VERTS

1 – RECENSEMENT DU BOCAGE A VOCATION HYDRAULIQUE : VALIDATION DU PROTOCOLE D'INVENTAIRE TERRAIN

Elus rapporteurs : Aymar De Gouvion St Cyr

Technicien : Caroline Baguenard

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Le SAGE Couesnon demande dans son plan de gestion et de développement durable (PAGD) de classer le bocage à vocation hydraulique dans les documents d'urbanisme. En septembre 2014, les élus ont délibéré pour valider les préconisations du SAGE Couesnon, valider la mise en route du recensement exhaustif et autoriser le redéploiement des ressources en interne.

Mme Claire Delanoe a été missionnée pour exécuter cette mission d'inventaire numérique et de terrain afin d'inventorier, classer et hiérarchiser le bocage à vocation hydraulique.

Un protocole scientifique a été défini en collaboration avec le Sage Couesnon et le Pôle métier bocage, protocole qui permet de classer chaque haie du Coglais selon 3 critères déterminants pour l'évaluation de l'enjeu hydraulique : la position topographique, l'orientation par rapport à la pente et la connexion à l'aide du tableau suivant :

catégories	définition	critères concernés						
		position topographique			orientation par rapport à la pente			connecté
		vallée	versant	plateau	parallèle	perpendiculaire	oblique	angle d'infiltration
Très important	Éléments bocagers inclus dans la vallée (limite de bas fond)	X			X	X	X	
Important	Éléments bocagers situés sur un versant et perpendiculaire à la pente, ou situé sur un versant et formant un angle d'infiltration.		X			X		
			X		X			X
			X				X	X
Intéressant	autres éléments bocagers		X	X	X	X	X	X

il en ressort 3 classes:

- Très important
- Important
- Intéressant pour d'autres enjeux qu'hydraulique (paysage, biodiversité, érosion...)

Chaque haie recensée est donc classée dans une de ces 3 catégories.

Ce protocole a été présenté en comité de pilotage « dynamique bocagère ». Les membres du Comité de Pilotage **valident** la méthodologie et le protocole utilisés pour le recensement car :

- La méthode est reproductible et utilisable par Breizh Bocage
- La méthodologie et le protocole correspondent bien aux objectifs attendus.
- Implication au niveau du PLUi pour le classement des haies (c'est de la méthodologie que découle le classement)
- la méthodologie choisie pour le recensement du bocage car celle-ci est cohérente avec les méthodologies utilisées par les autres organismes.

Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le choix de la méthode et du protocole définis par le pôle métier bocage régional validé par le SAGE Couesnon ;
- PRECISENT que cette méthode sera utilisée pour le recensement et le classement du bocage à vocation hydraulique dans le cadre du PLUi.

2 – BREIZH BOCAGE 2 : BUDGET 2016

Élus rapporteurs : Aymar De Gouvion St Cyr

Technicien : Denis Lahaye

Ce point est annulé.

QUESTIONS DIVERSES

1 - VENTE PARCELLES DE COGLAIS COMMUNAUTE SITUEES « LA PRAIRIE DU PETIT CHANVRIER » A ST ETIENNE EN COGLÈS

Elus rapporteurs :

Technicien :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la volonté de la pharmacie de St Etienne en Coglès d'acquérir du terrain appartenant à Coglais Communauté attenant à leur commerce. Il s'agit d'une bande enherbée d'environ 48 m par 9 mètres située juste derrière leur commerce et qui constitue un remblai peu propice à la construction (Zone UC au PLU). Les parcelles concernées sont les parcelles **AB 975, AB 977 et AB 979** d'une surface totale de **435 m²**.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de vendre ces parcelles pour un montant de **2 392.50 € HT** et précise que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur, soit 680.00€ HT (816.00€ TTC).

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'autoriser la vente des parcelles **AB 975, AB 977 et AB 979** d'une surface totale de 435 m² au prix de **2 392.50 € HT** au profit de la SCI RENARD GLGM..., d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur Bernard Serrand, Vice-Président, à signer l'acte notarié qui sera établi en l'Etude de Maître BOUVIER à St Brice en Coglès, ainsi que tous les documents correspondant à cette vente, de préciser que les frais de bornage de 680 € HT et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur la SCI RENARD GLGM et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

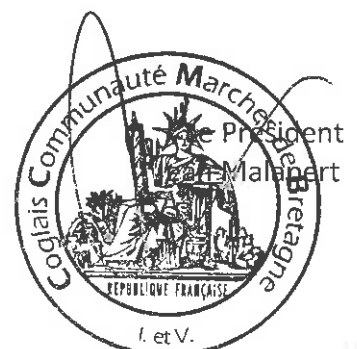
Les membres du Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la vente des parcelles **AB 975, AB 977 et AB 979** d'une surface totale de 435 m² au prix de **2 392.50 € HT** au profit de la SCI RENARD GLGM...,
- AUTORISENT Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur Bernard Serrand, Vice-président, à signer l'acte notarié qui sera établi en l'Etude de Maître BOUVIER à St Brice en Coglès, ainsi que tous les documents correspondant à cette vente,
- PRECISENT que les frais de bornage de 680 € HT et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur à savoir la SCI RENARD GLGM ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 21h30



Le secrétaire de séance
M. Bourgeon Stéphane



annexe CR
16/3/2016

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 COGLAIS COMMUNAUTE MARCHES DE BRETAGNE

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	6 910 354,68	3 794 136,05	3 440 490,00
Recettes	6 984 402,44	3 059 946,14	2 485 012,00
Résultat de l'exercice	74 047,76	-734 189,91	-955 478,00
Résultat reporté	3 296 566,76	1 877 292,52	
Résultat de clôture	3 370 614,52	1 143 102,61	
Résultat global (fonctionnt+investist)			4 513 717,13
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			3 558 239,13
ANNEXE LOGEMENT			
Dépenses	260 538,21	432 408,11	423 702,00
Recettes	210 133,17	554 142,94	474 018,00
Résultat de l'exercice	-50 405,04	121 734,83	50 316,00
Résultat reporté	60 387,86	-180 584,34	
Résultat de clôture	9 982,82	-58 849,51	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-48 866,69
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			1 449,31
ANNEXE ENTREPRISE			
Dépenses	261 709,19	441 883,38	2 383 588,00
Recettes	220 711,09	192 081,35	2 629 953,00
Résultat de l'exercice	-40 998,10	-249 802,03	246 365,00
Résultat reporté	428 740,80	182 443,25	
Résultat de clôture	387 742,70	-67 358,78	
Résultat global (fonctionnt+investist)			320 383,92
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			566 748,92
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	77 389,70	2 100,00	268 320,00
Recettes	57 175,50	6 398,73	268 320,00
Résultat de l'exercice	-20 214,20	4 298,73	0,00
Résultat reporté	-24 484,50	6 349,10	
Résultat de clôture	-44 698,70	10 647,83	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-34 050,87
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-34 050,87
ORDURES MENAGERES	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	868 164,43		
Recettes	868 551,80		
Résultat de l'exercice	387,37		
Résultat reporté	-506,55		
Résultat de clôture	-119,18		
SOUS-TOTAL DEPENSES	8 378 156,21	4 670 527,54	
SOUS-TOTAL RECETTES	8 340 974,00	3 812 569,16	
Résultat de l'exercice	-37 182,21	-857 958,38	
Déficit reporté	-24 991,05	-180 584,34	
Excédent reporté	3 785 695,42	2 066 084,87	
RESULTAT REPORTE	3 760 704,37	1 885 500,53	
Résultat de clôture	3 723 522,16	1 027 542,15	

LOT.CROIX ROUGE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	429 335,45	429 335,45	0,00
Recettes	429 335,45	426 722,77	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	-2 612,68	0,00
Résultat reporté	-17 296,66	-426 722,77	
Résultat de clôture	-17 296,66	-429 335,45	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-446 632,11
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-446 632,11
LOT.CROIX ETETEE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	14 480,50	0,00	0,00
Recettes	16 000,00	14 000,50	0,00
Résultat de l'exercice	1 519,50	14 000,50	0,00
Résultat reporté	0,50	-14 000,50	
Résultat de clôture	1 520,00	0,00	
Résultat global (fonctionnt+investist)			1 520,00
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			1 520,00
LOT.EXTENS°ST EUSTACHE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	111 150,73	111 150,73	0,00
Recettes	111 150,73	63 566,11	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	-47 584,62	0,00
Résultat reporté	0,00	-63 566,11	
Résultat de clôture	0,00	-111 150,73	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-111 150,73
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-111 150,73
ECOBATYS	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	5 955,76	663 947,86	200 184,00
Recettes	3 112,61	611 827,75	398 182,00
Résultat de l'exercice	-2 843,15	-52 120,11	197 998,00
Résultat reporté	-962,74	-119 602,62	
Résultat de clôture	-3 805,89	-171 722,73	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-175 528,62
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			22 469,38
LOT.LA GARE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	224 131,79	224 131,79	0,00
Recettes	224 131,79	222 568,83	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	-1 562,96	0,00
Résultat reporté	-2 131,60	-222 568,83	
Résultat de clôture	-2 131,60	-224 131,79	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-226 263,39
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-226 263,39
POLES SANTE	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	0,00	325 426,79	2 783 442,00
Recettes	0,00	14 315,86	3 094 615,00
Résultat de l'exercice	0,00	-311 110,93	311 173,00
Résultat reporté	0,00	0,00	
Résultat de clôture	0,00	-311 110,93	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-311 110,93
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			62,07
CŒURS DE BOURG	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	11 404,13	234 948,35	165 845,00
Recettes	0,00	216 521,00	184 274,00
Résultat de l'exercice	-11 404,13	-18 427,35	18 429,00
Résultat reporté	0,00	0,00	
Résultat de clôture	-11 404,13	-18 427,35	
Résultat global (fonctionnt+investist)			-29 831,48
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			-11 402,48
RECAPITULATIF			
Dépenses	9 174 614,57	6 659 468,51	3 149 471,00
Recettes	9 124 704,58	5 382 091,98	3 677 071,00
Résultat de l'exercice	-49 909,99	-1 277 376,53	527 600,00
Déficit reporté	-45 382,05	-1 027 045,17	
Excédent reporté	3 785 695,92	2 066 084,87	
Résultat reporté	3 740 313,87	1 039 039,70	
Résultat de clôture	3 690 403,88	-238 336,83	
Résultat global (fonctionnt+investist)			3 452 067,05
Résultat global (fonctionnt+investist+restes à réaliser)			3 979 667,05

-1 327 286,52

4 779 353,57

29/03/2016

TOTAL DEPENSES

15 834 083,08